

Pour un droit d'inventaire du Congo colonial

■ Le temps est venu d'assumer notre histoire commune dans la vérité et la dignité.

Signataires

Prof. Isidore Ndaywel et Martin Kalulambi Pongo (Université de Kinshasa); le Prof. Yoka Iye Mudaba, Directeur général de l'Institut National des Arts (INA), Kinshasa; le Prof. Donatien Dibwe dia Mwembu (Université de Lubumbashi)

La célébration des 60 ans d'Indépendance du Congo, le 30 juin 2020, restera marquée par l'initiative inédite du roi des Belges, Philippe, de présenter, dans sa lettre au Président congolais Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, ses "profonds regrets pour les blessures infligées lors de toute la période coloniale belge au Congo". Un geste d'amende honorable est toujours un acte de courage et d'humilité. Il doit donc être encouragé, même s'il était attendu depuis 60 ans et qu'il a visiblement été suscité par l'ouragan de protestation qui déferle sur le monde à la suite du meurtre de George Floyd aux USA.

En ce sixième anniversaire de la fin du Congo belge, prenons acte de la volonté belge, rejoignant celle des Congolais, d'en finir avec les rebondissements récurrents des crises belgo-congolaises et les cris des Belges d'origine africaine revendiquant une meilleure insertion dans leur nouvelle patrie.

Accordons-nous le temps

Pour une fois, reconnaissons la nécessité de ne pas bâcler cette belle intuition par des actions précipitées, comme en 1960. Accordons-nous le temps de reprendre notre souffle. Misons sur des concertations réellement fructueuses et valorisantes, avec des répondants dont les compétences et les expériences reflètent de manière satisfaisante la diversité des thèmes, des domaines et des contextes.

Puisqu'il faut revisiter notre histoire en partage dans la vérité et la dignité, le premier exercice qui s'impose sera un droit d'inventaire des faits et des comportements qui caractérisent cette période "coloniale". Congolais et Belges de notre temps ont le droit de savoir ce qui s'est réellement passé: sur quels forfaits porteraient les "profonds regrets" de la Belgique; quelle en avait été l'intensité; à quelles périodes et en quelles circonstances se seraient-ils déroulés? Cette évaluation ne pourra occulter l'existence des litiges encore pendants, qu'ils soient socioculturels, comme le cas de la relégation des familles kimbanguistes pendant la période coloniale; ou économiques, comme les aspects résiduels du contentieux belgo-congolais; ou encore les retombées des mesures de la zaïrianisation.

Au niveau de la maîtrise de l'historicité de la colonisation, la production des connaissances en la matière est fort bien avancée (un ouvrage récent a même été produit à l'occasion de ce sixième anniversaire de l'indépendance nationale). Ce qui reste à faire est essentiellement d'ordre politique, au niveau de la gestion de la mémoire de cette période. Quelle place y réserver dans l'enseignement et dans les créations culturelles en Belgique et au Congo et comment assurer sa pérennité de manière non tronquée au niveau des nouvelles politiques patrimoniales (monuments, noms des rues et places publiques, etc.)?

Construire ensemble une nouvelle histoire suppose aussi de parler du présent et de l'avenir. Le Congo pourrait exprimer ici quelque étonnement, notamment sur ce qui se donne pour les complicités du "pays ami" dans le pillage de ses ressources naturelles au cours de ces vingt dernières années. Non seulement les expertises belges ont toujours été mises à contribution sans retenue pour y parvenir, particulièrement dans le domaine géologique, mais sa diplomatie a été très peu offensive dans l'exigence de mise en œuvre des recommandations des multiples rapports des experts des Nations unies dénonçant ces pillages. Ce "pays ami", on ne l'a pas vu non plus monter au créneau pour exiger l'instauration d'une instance judiciaire internationale pour juger des crimes qui se commettent au cours de cette période. Cette "non-assistance" à l'ancienne colonie, avec laquelle il a partagé 75 ans d'histoire commune, n'est-elle pas pour le moins surprenante?

Pour l'heure, tenons-nous en à la conclusion de la ministre congolaise des Affaires étrangères, Madame Ntumba Nzeza: "*La Belgique, par le roi Philippe, a posé les bases d'un changement profond!*"

Souhaitons que les "profonds regrets" conduisent effectivement à un "changement profond" des comportements et des regards.

→ Titre, chapeau et intertitre de la rédaction. Titre original: "Le Congo colonial: Le temps est venu d'assumer notre histoire commune dans la vérité et la dignité"